



État B

2010

Renseignements harmonisés pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des résultats des activités d'une entreprise agricole supplémentaire

Page 1

Renseignements généraux

Si vous exploitez plus d'une entreprise agricole (propriétaire unique et associé d'une ou de plusieurs sociétés de personnes), remplissez le formulaire T1273, *État A – Renseignements harmonisés pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et état des résultats des activités d'une entreprise agricole pour particuliers*, pour votre entreprise agricole principale.

Remplissez une copie de ce formulaire, État B, pour chacune des autres entreprises agricoles.

Envoyez tous les formulaires dans la même enveloppe. Postez-les avec votre déclaration de revenus au Centre fiscal de Winnipeg. Utilisez l'enveloppe de retour incluse dans le RC4408-2.

Vous pouvez vous procurer d'autres exemplaires de ce formulaire auprès de votre bureau des services fiscaux et de l'administration. Pour obtenir des précisions sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le RC4408, *Guide harmonisé des revenus d'agriculture et des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement*.

Renseignements confidentiels et consentement du participant

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et l'Agence du revenu du Canada (ARC) s'engagent à protéger la confidentialité de vos informations. L'information contenue dans ce formulaire, y compris votre numéro d'assurance sociale, sera utilisée exclusivement aux fins de la gestion de votre participation pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement pour déterminer votre admissibilité aux prestations, aux fins de vérification des renseignements présentés, aux fins de l'administration de l'ajustement des primes d'assurance-production en fonction des programmes Agri-stabilité, de même qu'aux fins de l'administration des versements provenant d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autres programmes d'aide spéciaux, ainsi qu'aux fins de vérification, d'analyse et d'évaluation pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et d'autres programmes d'aide pour les revenus agricoles et d'autres programmes d'aide spéciaux.

En remplissant ce formulaire, vous autorisez l'Agence du revenu du Canada (ARC) à partager les renseignements de votre formulaire T1274 (État B) avec le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, et vous autorisez celui-ci à partager les renseignements inscrits dans le formulaire et tout autre renseignement que vous pourriez fournir au cours du traitement de votre demande, avec les ministres provinciaux de l'Agriculture, ainsi qu'avec les administrateurs d'autres programmes agricoles fédéraux ou provinciaux.

De plus, en soumettant ce formulaire de demande de versement dans le cadre des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, vous :

- 1) attestez que les renseignements fournis sont complets et exacts;
- 2) déclarez que la structure de cette opération d'agriculture n'a pas été changée ou a été créée dans le but des avantages de programme de manipulation ou évitant les limites maximum prescrites sur les paiements de programme;
- 3) reconnaissez et convenez que tout paiement provisoire ou ciblé du programme Agri-stabilité sera déduit dans le calcul du paiement final provenant des programmes Agri-stabilité;
- 4) vous engagez à rembourser les montants payés en trop pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, conformément aux calculs effectués selon les règles du programme, et comprenez que tout montant que vous devez à l'État pourra être déduit des montants que l'État doit vous envoyer;
- 5) reconnaissez que des intérêts seront imposés sur les versements en trop, au taux de 90 jours prescrit par le Conseil du Trésor, majoré de 2 % par année;
- 6) reconnaissez et convenez que les renseignements que vous fournissez pourront être jumelés aux renseignements de d'autres participants dans le but de déterminer les prestations pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, et consentez que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières pourront être partagés avec d'autres participants dont les renseignements ont été regroupés avec les vôtres;
- 7) reconnaissez et attestez que, lorsque vous avez fourni des renseignements au sujet d'autres particuliers ou entités, vous avez été autorisé par ceux-ci à fournir ces renseignements;
- 8) reconnaissez et convenez que d'autres particuliers ou entités au sujet desquels vous avez fourni des renseignements pourront avoir accès à ces renseignements, sur demande, auprès de l'administration pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement;
- 9) reconnaissez et convenez que la personne que vous avez identifiée comme personne-ressource pourra recevoir les renseignements afférents à la demande que vous avez présentée à l'administration et demander à celle-ci de modifier les renseignements afférents à votre demande;
- 10) consentez à ce que les renseignements à votre sujet ou au sujet de vos données financières soient divulgués par des tiers, l'ARC et d'autres programmes gouvernementaux à l'administration pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, sur demande, si l'administration des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement les considère comme nécessaires à la vérification des versements des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement ou des renseignements fournis dans ce formulaire.
- 11) reconnaissez que c'est une offense criminelle d'effectuer une fausse déclaration lorsque je présente une demande pour participer aux programmes de prestations ainsi que toutes les déclarations effectuées peuvent faire l'objet d'une vérification ultérieure.

Les renseignements personnels recueillis dans ces formulaires sont protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et conservés dans les fichiers de renseignements personnels nos AGF PPU 183 et ARC PPU 005.

N'écrivez

Les renseignements recueillis à la page 5 de ce formulaire sont utilisés par les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et seront transmis à l'administration. Ils ne seront pas conservés par l'ARC.

Les renseignements des pages 2, 3 et 4 sont utilisés par l'ARC aux fins de l'impôt et par les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement; ils seront partagés entre l'ARC et l'administration, mais seront conservés par l'ARC.

rien sur

Si vous souhaitez soumettre des renseignements supplémentaires à l'administration, veuillez utiliser le formulaire T1275, *Renseignements supplémentaires sur les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement et demande de redressement*, disponible dans le RC4408-2.

cette page